



# LE LOGEMENT

Vous êtes agents de la fonction publique de L'État (titulaire, contractuel, retraité).

## Comment pouvez-vous obtenir un logement social ?

- ✓ Demander le numéro unique régional, un portail est mis en ligne par le ministère de la cohésion des territoires :  
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>
- ✓ Faire sa demande au service social de son ministère pour les logements ministériels.
- ✓ Chaque préfecture dispose d'un parc de logements pour les agents, le « 5% préfectoral ».  
Certaines SRIAS ont également réservé des logements sociaux dont les retraités peuvent aussi bénéficier.  
En Ile de France, il existe une bourse au Logement des agents de l'État, BALAE.
- ✓ L'ERAFP a financé des logements intermédiaires (loyer inférieur de 15%) destinés aux agents publics. Ces logements sont gérés par la caisse des dépôts, pour en faire la demande : <https://www.cdc-habitat.fr/fonction publique>.

## Prestations interministérielles et aide apportée par les SRIAS

- ✓ L'Aide à l'Installation des Personnels de l'État (AIP) prend en charge une partie des frais d'installation des agents de l'État. C'est une aide non remboursable d'un montant de 500 à 900 € en fonction de la zone géographique, pour une location vide ou meublée. Pour les dépenses engagées par l'agent au titre du premier mois de loyer, y compris la provision pour charges, des frais d'agence, du dépôt de garantie ainsi que des frais de déménagement :  
<https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home> (attention un délai est à respecter !)
- ✓ Des aides ministérielles existent pour toute mobilité et doivent être demandées auprès du bureau de l'action sociale de l'administration de rattachement.
- ✓ La garantie Visale est une caution accordée au locataire par Action logement (ex-1 % Logement) pour prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale en cas d'impayés.  
Pour plus d'informations : <https://www.visale.fr>

SUIVEZ  
L'ACTUALITE  
DE LA CFDT  
FONCTIONS  
PUBLIQUES



Contact CFDT



# LE LOGEMENT

- ✓ Certaines SRIAS proposent :  
Un dispositif d'aide à la recherche d'un logement temporaire en attente de trouver une solution plus durable.  
En cas de situations particulières, un financement des foyers de logement temporaire permettant à des agents de l'État de se loger en urgence (violences...) ou des logements temporaires.

## Revendications CFDT

- ✓ Une meilleure harmonisation du suivi des logements avec une bourse aux logements, comme BALAE en Ile de France, logiciel à étendre aux autres régions ;
- ✓ Reprise des réservations de logements sociaux ;
- ✓ Prise en compte du changement de logement suite aux restructurations des services et mobilité (priorisation de leur demande et aides financières pour l'accompagnement) ;
- ✓ Revalorisation de l'AIP et accessible aux contractuels ;
- ✓ Passer des conventions avec des bailleurs privés ;
- ✓ Augmentation du parc de logements temporaires pour les célibataires géographiques en double résidence dû à la mobilité ou en situation personnelle ou familiale difficile ;
- ✓ Augmentation du parc de logements intermédiaires pour les agents non-éligibles aux logements sociaux ;
- ✓ Mutualisation des logements des différents ministères ;
- ✓ Pour l'Outre-mer : Attribution des 5% des logements préfectoraux et le bénéfice de VISALE ;
- ✓ Rendre obligatoire l'information vers les agents par leur administration.

Pour plus d'information sur votre SRIAS et ses prestations :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionales-interministerielles-daction-sociale-srias>

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT, ils sont à votre écoute pour vous permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

Les militants CFDT engagés dans toutes les SRIAS agissent pour une action sociale de proximité

SUIVEZ  
L'ACTUALITE  
DE LA CFDT  
FONCTIONS  
PUBLIQUES



Contact CFDT